



reconnaitre un enfant ne avant la naturalisation

Par **papillon80**, le **16/02/2012 à 02:49**

Bonjour,

Mon mari (sénégalais) a été naturalisé en mai 2011. Il m'a appris récemment qu'il a eu un enfant lors d'une aventure extra-conjugale. Je voulais savoir qu'elles sont les démarches pour reconnaître cet enfant ?

Par **youris**, le **16/02/2012 à 10:00**

bjr,

il ne peut le reconnaître que si cet enfant n'a pas déjà été reconnu par un autre homme.

Reconnaissance de l'enfant après la naissance:

Il est possible de s'adresser à n'importe quelle mairie.

Il suffit de présenter une pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil.

Il est conseillé, si on le possède, de se munir d'un acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.

La mairie de naissance indiquera cette reconnaissance en mention de l'acte de naissance de l'enfant ainsi que dans le livret de famille.

Par **papillon80**, le **16/02/2012 à 21:36**

Dans mon cas, l'enfant est né au Sénégal. Il n'a pas de père reconnu sur son acte de naissance.